GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		p1	communautaire récréatif			■					
		u1	utilité publique légère			■					
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	1	0					
		Nombre de logements		max.	1	0					
	STRUCTURE / BÂT	Isolée									
		Jumelée			■						
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--					
		Largeur minimum		(m)	7	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	--					

TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	350	--					
		Largeur minimum	(m)	12,5	--					
		Profondeur minimum	(m)	27	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	--					
		Avant maximun	(m)	--	--					
		Latérale minimum	(m)	0	--					
		Total des deux latérales minimum	(m)	3	--					
		Arrière minimun	(m)	6	--					
		Espace naturel	(%)	30	--					
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--					
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (2)							

Ville de
Sainte-Agathe-des-Monts
SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE: ***Ha 100***

Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger

(2) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR:

100